



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART &
DE DESIGN
MARSEILLE-
MÉDITERRANÉE

184 avenue de Luminy
CS 70912
13288 Marseille cedex 9
T 04 91 82 83 10
F 04 91 82 83 11
www.esadmm.fr



**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN MARSEILLE - MÉDITERRANÉE**
Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

REORGANISATION ESADMM 2018

Conseil d'Administration

Séance du 30 mars 2018

Délibération n° DELIB_02_RH_18_03_30_ORGA_2018

L'an deux mille dix-huit, le 30 mars,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur convocation de Madame la Présidente en date du 12 mars 2018.

VU

- Les statuts de l'établissement ;
- Le règlement intérieur de l'établissement (délibération du Conseil d'Administration n° DELIB_02_RH_17_12_15 du 15 décembre 2017) ;
- Le tableau des effectifs (délibération du Conseil d'Administration n° DELIB_06_RH_17_12_15 du 15 décembre 2017) ;

CONSIDERANT

- L'avis du Comité Technique du 13 février 2018.

La Présidente,

EXPOSE

Le 15 décembre 2017, Monsieur Oudart, Directeur Général, a présenté au Conseil d'Administration un rapport d'étonnement, indiquant des pistes d'amélioration relatives à l'organisation et au fonctionnement des services de l'Etablissement.

Après consultations des agents et des responsables de service, il a été proposé que la réorganisation des services se fasse en deux temps, pour permettre une mise en place à la rentrée 2018 :

- Premier temps (janvier / février 2018) : présentation d'un organigramme « cible » fonctionnel avec une organisation en 3 services (+ un « bureau Qualité » rattachée directement à la Direction Générale) :
 - Service de la vie étudiante et de la recherche ;
 - Secrétariat général ;
 - Service Editions et relations extérieures ;
- Deuxième temps (mars/juin 2018) : présentation des fiches de postes et définition des interactions entre services.

Un chantier relatif au temps de travail (modalités de contrôle du temps de travail, congés, formules et cycles de travail) va être entrepris afin de permettre une meilleure adéquation entre la réglementation et les contraintes de l'Etablissement.

Cette réorganisation a pour objectif principal de placer plus clairement les étudiant.e.s au cœur de l'établissement en apportant notamment plus d'attention à la vie étudiante. Elle a aussi le souci d'être plus lisible pour le public.

Ainsi, il est proposé de considérer que la professionnalisation commence dès le premier jour de la première année, notamment par les stages. Ainsi, la mobilité au cours de la scolarité, en France ou à l'international, doit être rapprochée des actions menées en direction des diplômé.e.s

Un service spécifique, fonctionnant principalement *en mode projet*, viendra enrichir ce qui est aujourd'hui la "communication", notamment pour y adjoindre la programmation artistique et culturelle et les éditions, ainsi que la bibliothèque.

Enfin, l'actuelle Direction administrative et financière devient le Secrétariat général regroupant l'ensemble des départements *gestionnaires de flux*.

Le fonctionnement de cet ensemble doit pouvoir s'appuyer sur un référentiel de procédures dans les mains du Bureau Qualité Responsabilité Sociétale de l'Etablissement.

La concertation est le maître mot de cette nouvelle organisation qui ne bouleverse pas l'organisation générale de l'école, mais l'adapte. Chaque agent doit y trouver sa place sans crainte ni contrainte.

Quatre créations de postes sont envisagées :

- Assistant.e à la rédaction pédagogique (Catégorie B- rédacteur) ;
- Assistant.e Rédaction / éditorialisation (Catégorie B – rédacteur) ;
- Responsable de la programmation artistique et culturelle (catégorie A- attaché) ;
- Assistant.e Affaires Générales (Catégorie C – adjoint administratif).

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les modalités relatives à la réorganisation de l'ESADMM, conformément aux dispositions ci-dessus.

Article 2 : d'approuver l'organigramme (PJ n°1).

Nombre de membres en exercice	18
Nombre de membres présents	13
Nombre de suffrages exprimés	15
Votes pour	15
Votes contre	-
Abstentions	-

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 30 mars 2018.

La Présidente

Anne-Marie d'Estienne d'Orves

Transmise au représentant de l'Etat le 3/04/18

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le : 5/04/18

